

Question orale de P. DEBRY, Conseiller communal, relative au placement de panneaux B22 et B23 permettant aux cyclistes de déroger aux feux lumineux

Lors du Conseil communal d'avril 2017, le Conseil a approuvé le placement par la Région de deux panneaux B23 au niveau du square Emile Vandervelde, permettant aux cyclistes de franchir les signaux lumineux en continuant tout droit.

Lors de la discussion, l'échevine de la mobilité a déclaré « *qu'il s'agit des deux premiers panneaux d'une série à venir* ».

Pourrais-je savoir quel sont les autres carrefours de la série annoncée et quel est l'état d'avancement du dossier, en différenciant les feux gérés par la Région et les huit systèmes de feux de circulation encore gérés par la commune ?

Lors de ce même conseil communal, j'avais suggéré de placer de tels panneaux place Bizet, afin de permettre aux cyclistes de franchir les feux lorsqu'ils viennent de La Roue et s'engagent dans la rue Henry Deleers. L'échevine me répondit qu'elle allait demander l'analyse de la faisabilité par le service concerné. Pourrais-je connaître le résultat de l'analyse ?

Philippe Debry,

Le 18 janvier 2018